

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2017 à 19H15

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

CHAVANEL Laurent - DUTREMBLE Gilles - GAUDET Charles - LACOMBRE Henri Gabriel - RUAUX Eveline - RYCHLIK Jean-Louis - SAUNIER Renée - SCHIAVONE Pascal - BEY Ophélie - QUILLIVIC Eliane - DIRY Jean-Charles - LARUE Philippe - LOMBARD Nathalie - DUMAS Martine

AVAIENT DONNE POUVOIR : RIZET Jean-Pierre à SAUNIER Renée
BOUDRY Véronique à BEY Ophélie
CORNELOUP Séverine à LOMBARD Nathalie
TILLIER Jacky à SCHIAVONE Pascal

EXCUSEE : PUZENAT Jessica

Un scrutin a eu lieu, Eliane QUILLIVIC a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 4 Avril 2017

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents

CONFIRMATION DES TARIFS 2017 DES CENTRES DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Le Percepteur nous demande de prendre une délibération qui précise tous les tarifs applicables pour les centres de loisirs, que ce soit les tarifs liés au quotient familial ou des réductions. En conséquence une délibération sera prise avec les tableaux annexés.

ACCORD à l'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

VOTE DES TARIFS DES CAMPS 2017 ET RECRUTEMENT

Cette année encore, plusieurs séjours sont proposés aux enfants en juillet dans le cadre du centre de loisirs sachant que la Commune s'engage à prendre en charge 50% du coût par enfant

- Séjour à MONTREVEL pour les 10/11 ans : coût total 1 837.20 €, coût par enfant 153.10 €
- Séjour à MONTREVEL pour les 12/15 ans : coût total 2 067.20 €, coût par enfant 172.27 €
- Séjour à MATOUR pour les 7/9 ans : coût total 2 435 €, coût par enfant 173.93 € (tableau ci-joint).

Quant au recrutement, il s'agit de recruter 13 animateurs qui travailleront entre le 10 Juillet et le 04 août en fonction des besoins.

ACCORD à l'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

- CONVENTION AVEC LA CUCM POUR LA MISE A NIVEAU DU MATERIEL INFORMATIQUE DE L'ESPACE PUBLIC NUMERIQUE

La convention précise le montant que la Commune devra rembourser à la CUCM (50%) qui elle, prend en charge financièrement la totalité du renouvellement du matériel pour un montant d'investissement estimé à 20 833.33 € HT ; soit une charge pour la commune de 10 416.67 € HT.

ACCORD à l'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

- **APPEL A PROJETS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Le dossier important qui sera déposé dans le cadre de l'appel à projets est le changement de la chaudière ainsi qu'un émetteur de chaleur et des travaux d'isolation à la salle omnisports. Les travaux pour la 1^{ère} tranche s'élèvent à 53 083 € HT.

ACCORD à l'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS pour déposer le dossier auprès du conseil départemental

- **BRIQUETERIE :**

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION : Cette année encore, la CUCM mettra à disposition les bâtiments de la briqueterie. La convention retrace les différentes manifestations en juillet et août. Cependant, un courrier sera transmis pour clarifier la responsabilité de chacun quant au fonctionnement de l'alarme hors période d'été.

ACCORD à l'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

RECRUTEMENT DE STAGIAIRES : 2 jeunes filles seront recrutées pour la saison estivale du 1^{er} juillet au 3 Septembre sur la base de 105 heures.

ACCORD à l'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

TARIFS 2017 : Les tarifs restent les mêmes à savoir : plein tarif à 3 € et tarif réduit à 2.50 € Cependant, il est nécessaire de préciser que le tarif réduit s'applique aux groupes à partir de 10 personnes.

ACCORD à l'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

REGLEMENT INTERIEUR : Conformément à la loi 84-53 du 26 Janvier 1984 et au décret 88-145 du 15 Février 1988 portant droits et obligations des fonctionnaires, le règlement intérieur est destiné à organiser la vie et les conditions d'exécution du travail au sein des services communaux ainsi que certaines dispositions d'hygiène et de sécurité.

Ce document a été élaboré par la collectivité et sera soumis à l'avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion avant sa mise en œuvre.

ACCORD à l'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 2015

En fin de réunion Madame LEMOINE élue communautaire, Vice Présidente chargée de l'urbanisme, vient présenter le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), document préalable à la révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). Ce projet de territoire est la clé de voûte du PLUI et traite également d'habitat, de transports, de tourisme, de loisirs, de biodiversité, d'agriculture. En terme de calendrier, la révision du PLUI devrait être approuvée fin 2018 pour une application en 2019.

Secrétaire de séance
Eliane QUILLIVIC